

# ACCESSION OTM HAUT NIVEAU



A l'image du concours d'accès au groupe des arbitres nationaux, de nouvelles modalités d'accèsion au groupe des OTM de Haut-Niveau (HN) sont mises en place à compter de la saison 2017-2018.

Ces nouvelles modalités s'articulent autour :

- d'un stage de formation pratique,
- de tests pratiques et théoriques d'évaluation des compétences,
- d'observations sur des rencontres de saison régulière.

Les participants à la formation conduisant à la validation OTM HN ont le statut d'OTM HN Stagiaire. L'effectif sera de 30 stagiaires chaque saison.

Les prérequis pour intégrer ce groupe d'OTM HN stagiaires sont les suivants :

- Avoir officié régulièrement sur la dernière saison en tant qu'OTM fédéral au niveau Championnat de France,
- Etre proposé par sa Ligue régionale, sur la base de critères de compétences et d'expérience dans la fonction.

Lors de la réunion de classement des OTM HN en fin de chaque saison, les Ligues régionales devront transmettre à la CFO 2 noms d'OTM stagiaires HN + 1 suppléant.

La CFO retiendra prioritairement les 2 noms transmis par les Ligues, ainsi que 6 OTM parmi les suppléants afin d'équilibrer les déficits dans certains territoires ou de promouvoir des potentiels. Le groupe des OTM HN stagiaires sera ainsi de 30 personnes la saison suivante.

Cette liste d'OTM HN stagiaires sera présentée au CD de la FFBB lors de la validation des groupes d'officiels pour la saison suivante.

Ce groupe complète l'effectif des OTM HN. Ces OTM HN stagiaires officieront dans les compétitions affectées au groupe haut niveau pendant la saison de leur formation, sur lesquelles ils seront observés.

- *A titre transitoire pour la saison 2017-2018, la liste des OTM HN stagiaires sera celle issue des stages de détection organisés dans les zones lors de la saison 2016-2017.*

En plus du stage de formation et des observations durant la saison régulière, des épreuves d'évaluation valideront les compétences demandées à un OTM HN pour pouvoir prétendre officier à ce niveau.

## CE PARCOURS DE FORMATION PERMET DE :

- Former des OTM HN qui évolueront en Pro A, Pro B, LFB et NM1
- Valider les compétences attendues des futurs OTM HN, à la fois au niveau théorique, mais aussi sur le terrain lors des rencontres HN où ils officieront.
- Assurer une formation continue des futurs OTM HN durant la saison.

## LES OTM STAGIAIRES HN S'ENGAGENT :

- à participer au stage de formation organisé par l'INFBB. *Pour 2017/2018, il est envisagé un stage pendant les vacances de la Toussaint, ou avant les vacances de Noël en décembre 2017.*
- à suivre le programme de formation mensuelle sur la plateforme e-Learning dédiée aux OTM HN.
- à être disponible pour officier a minima un match par week-end le samedi et le dimanche pendant la saison, où ils seront observés durant 4 rencontres pour valider leur compétence.

## **LE PARCOURS DE FORMATION D'ACCES AU HN**

### **A. STAGE PRATIQUE**

L'objectif de ce stage **de formation** est de former nos futurs OTM HN autour de thèmes spécifiques aux divisions Pro A, Pro B, LFB et NM1 comme la gestion de l'erreur, la gestion du stress, les procédures en général, maîtrise des 4 postes, ...

Au-delà de la formation, durant ce stage, les OTM HN stagiaires devront passer des épreuves théoriques et pratiques de validation de leurs compétences.

Ces épreuves seront définies prochainement par les responsables pédagogiques.

*Au cas où une ou plusieurs des épreuves du stage ne serai(en)t pas validée(s) (note éliminatoire inférieure à 10 /20), l'OTM en sera avisé et une épreuve de rattrapage pourra être organisée en fin de saison. Les notes ne seront pas pour autant communiquées.*

### **B. FORMATION CONTINUE DANS LA SAISON**

- Formation e-Learning mensuelle obligatoire.

### **C. MISES EN SITUATION OBSERVEES**

Chaque OTM HN stagiaire sera observé durant 4 rencontres (à 4 postes différents) durant la saison régulière, par un corps d'observateurs OTM HN (anciens OTM HN ou OTM HN en activité). Ces observations donneront lieu à un débriefing, avec des pistes de travail.

Une fiche d'évaluation spécifique sera mise en place pour cela dès la saison 2017-2018.

Un référent sera nommé pour suivre l'ensemble de ces observations.

*Il n'y aura pas de rattrapage pour ces épreuves qui devront être également validées avec une note minimale de 10/20.*

## **ACCES AU NIVEAU HN**

En fin de saison, pour accéder au groupe des OTM HN, les stagiaires devront :

- valider toutes les épreuves (avec une note minimale de 10/20 pour chacune d'entre elles),
- obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20.

Les OTM Stagiaires HN ayant une note moyenne supérieure ou égale à 14/20 seront classés dans l'ordre de leurs moyennes.

Sur la base de ce classement, la CFO recrutera les OTM HN en fonction des besoins du groupe et des besoins géographiques dans les territoires.

## **A L'ISSUE DE LA FORMATION**

1. Les OTM retenus par la CFO intègrent le groupe HN la saison suivante.
2. Les OTM ayant réussi le concours mais non retenus par la CFO restent Stagiaires HN la saison suivante. Ils gardent le bénéfice des épreuves qu'ils souhaitent conserver pour une saison. Ils suivent le stage obligatoire.
3. Les OTM stagiaires HN n'ayant pas réussi le concours (moyenne inférieure à 14 ou note éliminatoire à une épreuve) re-intègrent le groupe Fédéral la saison suivante, sans possibilité d'intégrer à nouveau le groupe OTM HN stagiaires avant la saison N+2.